

DU COTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi- Jeudi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 17h ;
Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

JONCHERY-SUR-VESLE
Mairie
Du Lundi au Vendredi : 10h-17h, Samedi : 10h-12h
HOMMAGE À MAURICE CIVILLIER (1907-1957)
80 BOUGIES POUR SYLVAIN ET SYLVETTE
du 7 au 26 juin 2021



Documents - Planches originales de BD
Maison

EXPOSITION " 80 BOUGIES POUR SYLVAIN ET SYLVETTE "

Du 7 au 26 juin 2021

Ouvert du lundi au vendredi de 14h à 17h ; samedi de 10h à 12h

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE SAMEDI 26 JUIN de 10h à 12h et de 14h à 17h

Vous découvrez un nid de guêpes, que faire ?

Si le nid est installé dans l'espace public, c'est à la mairie de prendre en charge sa destruction en appelant le secrétariat au 03 26 48 50 03

Si le nid se trouve dans un domaine privé, il faut contacter l'astreinte des sapeurs-pompiers de la Communauté Urbaine du Grand Reims au 06 50 99 01 26

L'intervention est gratuite

PLAN CANICULE 2021

FICHE RÉPONSE

Pour figurer sur le fichier permettant l'intervention de personnes du C.C.A.S. lors de l'activation du plan canicule veuillez nous retourner ce coupon réponse ci-joint avant le 15 juillet.

Nom : Prénom :
Né(e) le : Adresse : Tél :

Coordonnées du service de l'aide à domicile utilisé :

Intitulé du service : Tél :
Adresse :

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :
Prénom : Prénom :
Adresse : Adresse :
Tél : Tél :
Lien avec vous : Lien avec vous :

Autres observations utiles :

Fait à Le

 Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Juin 2021

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le déconfinement enfin ! C'est avec soulagement que nous accueillons cette renaissance. La vie reprend peu à peu, les magasins sont à nouveau accessibles, on peut se détendre autour d'un verre en terrasse ou partager un bon repas entre amis. Les festivités réapparaissent au programme : fête de la musique, 14 juillet et son feu d'artifice, brocante. Que de bonnes nouvelles qui redonnent le moral ! Mais prenons toutes les précautions pour que les efforts consentis pendant de longs mois ne soient pas réduits à néant par des conduites insouciantes.

Le soleil, les vacances permettent de profiter des jardins. C'est bien ! Mais attention aux voisins ! Que vous soyez jardiniers, bricoleurs, amateurs de barbecue, inconditionnels des soirées entre amis, tout n'est pas permis. Les dimanches et jours fériés, pendant la pause déjeuner de 12h à 14h du lundi au samedi, le dimanche et les jours fériés, laissez reposer les tondeuses, tronçonneuses et autres engins bruyants. Pour les soirées occasionnelles, prévenez vos voisins ou invitez-les. Bref, tout n'est que bon sens, respect et tolérance. Les querelles de voisinage se sont multipliées ces derniers temps, c'est regrettable.

L'été c'est aussi le retour des insectes, attendons-nous à la visite des frelons asiatiques. Soyons attentifs. Soyez convaincus que nous prenons très au sérieux le problème des chenilles processionnaires. Nous avons fait venir un spécialiste car nous sommes bien impuissants devant ce phénomène. Il nous a confirmé que l'éradication est très difficile. Selon le type d'arbre, les chenilles sont différentes ainsi que leur reproduction. Les chênes et les pins sont concernés dans tout le département. Le bois de la rue Charles de Gaulle fait l'objet d'un arrêté interdisant son accès. Il n'est volontairement pas nettoyé pour ne pas mettre en danger les employés communaux et pour limiter naturellement son accès. Il n'est pas impossible de voir les arbres du parc attaqués eux aussi. Les particuliers ne sont pas épargnés et doivent être vigilants. L'homme a ses limites et la nature nous le rappelle.

Les adjoints, les conseillers municipaux, le personnel administratif et technique se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances. Prenez soin de vous et des autres.

A bientôt,

Le Maire,
Nadine Poulain

Élections Départementales et Régionales

Dimanche 20 et dimanche 27 juin 2021

Salle polyvalente

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

03.26.48.50.03
mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

<http://www.joncherysurvesle.com>
Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.
Jeudi de 17h à 19h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.
Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin
03.26.48.52.71
<http://jonchery-pom.c3rb.org>
mediatheque.joncherysurvesle@wanadoo.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.
Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché
51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi : 13h15-18h00
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30-17h00
Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98
Pour transmettre les relevés :
www.service.eau.veolia.fr
Enedis : 09 72 67 50 51
GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires d'été de la déchetterie :

Lundi : 14h00 - 18h00
Mercredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00
Samedi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Extraits des délibérations

Séance du 9 juin 2021

Présents : 16 ; Pouvoirs : 2 ; Excusés : 3 ;

N° 2021_6_1 : Statuts de la CUGR - modifications

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition de la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,
Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims, considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

N° 2021_6_2-3-4 : Remboursement de trois acomptes pour la salle polyvalente

Le Conseil Municipal;
Vu les contrats de location signés par les parties et les demandes écrites des personnes, décide de rembourser trois acomptes pour cause sanitaire.

N°2021_6_5 : Tirage des jurés d'assises

En application des articles 261 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury doit être établie annuellement et publiquement à partir de la liste électorale, un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 avril 2021,
Vu la population évaluée par l'INSEE à 1911 habitants, le nombre de jurés pour la commune est fixé à 1 donc 3 noms devront être tirés au sort car la désignation d'un nombre d'électeurs triple est prévue. Le Conseil procède au tirage au sort, d'après la liste électorale, de trois personnes âgées de 23 ans au moins au cours de l'année 2021 et ayant leur domicile ou résidence principale dans le département :
- Mme MATRUCHOT Françoise, M. DAIRE Dominique, Mme DEDIEU Nadine. Un courrier leur sera adressé.

N° 2021_6_6 : Régie bibliothèque et prix du fac-similé

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et R.1617-1 à 1617-18,
Vu le décret n° 62-1587 du 29/11/1962 modifié portant règlement sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n° 92/93 du 29/11/1993 instituant une régie de recette pour les adhésions à la bibliothèque municipale,
Vu l'arrêté n° 15-93 du 06/12/1993 créant cette régie,
Vu la délibération n° 17-2003 du 28/02/2003 approuvant le règlement intérieur de la bibliothèque municipale,
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'étendre la régie de recettes à l'encaissement des produits de vente des fac-similés dans le cadre de l'exposition du 80ème anniversaire de Sylvain et Sylvette et fixe le prix de vente à 5 €.

N° 2021_6_7 : Achat de deux radars pédagogiques et demande de subventions au département

Le Conseil Municipal ;
Vu la commission sécurité du 22 mai 2021,
Vu la présentation de plusieurs devis,
Vu l'étude de l'insécurité routière,
Le maire propose à l'assemblée, l'achat de 2 radars pédagogiques chez ELANCITE pour un montant de 4 071 € HT, soit 4 885.20 TTC. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'achat ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer et à solliciter une subvention auprès du Département et de pouvoir engager la dépense avant la décision de l'attribution de l'aide.

N° 2021_6_8 : Projet d'acquisition parcelle AC 160 emplacement réservé

Vu la proposition de Monsieur Traiq GHULAM, propriétaire des parcelles cadastrées AC 160, 162 et 172, chemin de Reims,
Vu l'emplacement réservé de 304 m2, parcelle cadastrée AC 160, Vu la négociation de la cession de parcelle cadastrée AC 160 au prix de 60.00 € m2. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la proposition d'achat et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs afin de créer une liaison douce entre la zone à urbaniser et les commerces de la zone UXa.

Informations diverses

Madame le Maire :

- Mercredi 14 juillet : Cérémonie au monument aux mort à 11h.

Communauté Urbaine du Grand Reims :

- Les travaux rue des Chanvres se terminent. Les candélabres sont installés et fonctionnent, le revêtement final aura lieu les 14 et 15 juin.
- Katia Beaujard, vice-Présidente du Grand Reims en charge de l'éducation, Madame Albertini et Madame Froment directrice du pôle de Fismes sont venues visiter les locaux de Familles Rurales mis à disposition pour les activités périscolaires et la cantine. Elles constatent la réelle nécessité à trouver une solution pour les sanitaires et le dortoir.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

- Plus de 250 abonnés sur Ma Mairie En Poche. Toutes les informations sur le site de la mairie pour installer l'application sur votre tablette ou smartphone.
- La page Facebook **Village de Jonchery Sur Vesle** créée pendant le 1er confinement a de plus en plus d'abonnés également. N'hésitez pas à vous y abonner.
- Ces deux nouveaux medias nous permettent de vous proposer de l'information rapidement. Cela est très utile en cas de nécessité d'alerter en urgence sur certains points.

- Les beaux jours favorisent les promenades que ce soit à pied, à vélo, à trottinette ou autres engins de locomotion. Merci à tous, usagers des voies de circulation, de faire preuve de la plus grande vigilance. La sécurité est l'affaire de tous.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Les beaux jours s'installent enfin et le fleurissement a eu lieu sous un beau soleil le jeudi 27 mai avec une équipe joviale composée de nos chers bénévoles, les agents communaux ainsi que les membres du conseil et de la commission fleurissement. Des variétés de fleurs vont recouvrir nos parterres et bacs cailloux pour le plaisir des yeux de chacun. Merci de les laisser en place, les arbustes déjà plantés auparavant ainsi que les fleurs sont le ravissement de tous et non la propriété de soi. Laissons-les prendre place pour nous donner de belles couleurs. Bel été à tous !

Monsieur Manuel MARX, Adjoint aux Espaces Verts et à la voirie :



Le bois du parc aux daims subit de nouveau une attaque de chenilles processionnaires du chêne. La plus grande attention est demandée aux usagers et il est interdit de s'y promener. Nous cherchons actuellement des techniques pour limiter leur propagation, mais cela reste compliqué de lutter contre ce nuisible.

Des pièges viennent d'être achetés afin d'essayer de maintenir le fléau.

Monsieur Christophe NILLESSE, Conseiller municipal délégué à la sécurité et à l'aménagement :

- La commission s'est réunie le 22 Mai dernier avec une équipe élargie et elle se réunira de nouveau avant la période de congés au regard des sujets à traiter.
- Nous avons bien avancé sur le projet de radars pédagogiques, les travaux dans les bâtiments communaux ainsi que sur l'inspection annuelle à venir des aires de jeux.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

- Un grand merci à Tom Art et au club ados "Amik'Ados" de l'AFR (uniquement des filles d'ailleurs!) pour la réalisation de la fresque végétale sur le mur du bâtiment situé près du City stade. Des plantes, des fleurs et quelques insectes donnent un peu de vie à ce vieux bâtiment. Nous veillerons à ce que cette œuvre ne soit pas dégradée. Encore un grand BRAVO aux artistes en herbe et merci à l'AFR. Un autre support va peut être leur être proposé. La réfection de la toiture de ce bâtiment est bien prévue mais les artisans sont débordés en ce moment.
- Les travaux du futur bâtiment technique communal ont pu reprendre et ce depuis le lundi 7 juin, pour une durée de 6 mois.
- Malheureusement, l'ancienne école maternelle, située près de la crèche, a encore été visitée et dégradée récemment. Merci à tous les conseillers bénévoles qui sont venus toute une après-midi la débarrasser et la nettoyer. Un système de vidéo

surveillance/alarme va y être installé. Ce bâtiment va faire l'objet d'une étude pour une éventuelle réhabilitation.

Monsieur Damien LUGNIER, Adjoint à la Culture :

- Nous travaillons activement à la reprise des animations et événements post déconfinement, dans le respect des gestes barrières, de la distanciation sociale et des nécessaires déclarations préfectorales.
- La fête de la Musique aura bien lieu le 21 juin à partir de 18h30 dans le parc municipal, dans un format proche de celui que nous avons connu. *Foodtrucks*, groupes musicaux et buvette seront disponibles sur place, autour d'un pique nique.
- Les festivités traditionnelles de la fête nationale (13 juillet) seront également de retour avec quelques nouveautés : pique nique, stands de restauration et buvette, quizz et *blind test* animés par l'animateur de radio Ruben puis le feu d'artifice avec bande musicale.
- Les dispositions entourant l'organisation du vide-greniers sont en cours de précisions : à noter que celui-ci aura lieu le dimanche 12 septembre, les permanences pour les inscriptions commenceront dès le 26 juin (10h-12h) pour les seuls Joncaviduliens (salle du RDC de la médiathèque), puis le 16 juillet (17h-19h30), 28 août (17h-19h30) et 4 septembre (10h-12h).

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale référente à la médiathèque :

- Les manifestations dans le cadre de « Jardin des mots » ont commencé le 5 juin avec le vernissage de l'exposition « *80 bougies pour Sylvain et Sylvette* ». M. Pesch, dessinateur de la bande-dessinée et Mme Pesch, coloriste, se sont déplacés pour cette occasion. L'exposition se poursuit jusqu'au 26 juin. Le dernier samedi, la médiathèque sera exceptionnellement ouverte toute la journée. Nous tenons à remercier tous les bénévoles, les membres de la commission et Alexis pour l'organisation des événements de ce mois de juin, M. Coret pour la mise en place de l'exposition, Mme Charret pour sa conférence sur les arbres de la liberté et le Mitch de Reims pour avoir apporté un vent de rires.
- Notez la date de la prochaine animation : le mercredi 30 juin, lectures de Kamishibaïs. Plusieurs crêpeaux sur inscription.
- Enfin, n'oubliez pas que les nouvelles lectures sont arrivées ! Il y en a pour tous et pour tous les goûts : romans, albums jeunesse, B.D.,.... !

**Le prochain conseil municipal se déroulera le
mercredi 15 septembre 2021 à 20h00
Salle du conseil**